## DEBORDEMENT DU RUISSEAU DE MONTESSEAUX LE 12/06/2023 : RECENSEMENT DES HABITATIONS AYANT SUBI DES DOMMAGES

Suite à l'épisode d'orage et de débordement du ruisseau de Montesseaux enregistré durant la nuit du 11 au 12 juin 2023, la commune recense les propriétaires qui ont été touchés par des désordres apparus sur leur habitation située sur le territoire communal. Le recensement des logements sinistrés permettra de compléter la future demande de reconnaissance en catastrophe naturelle.

Si la commune constate de nombreux dégâts liés à cet épisode du 12 juin, elle pourra solliciter le classement en état de catastrophe naturelle auprès du Préfet du département.

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment sur la commune et vous avez constaté des dégradations consécutives à ce débordement de ruisseau (inondations...), transmettez à l'adresse mairie@labathie.fr les informations suivantes AVANT LE 23/06/2023 :

- 1. En objet du e-mail, indiquez DEBORDEMENT DU 12/06/2023
- 2. NOM Prénom\*
- 3. Adresse complète\*
- 4. Description des dégâts constatés + Joindre des photographies
- 5. Téléphone\* + E-mail\*

Informations relatives aux données personnelles\* transmises: Les informations recueillies par ce biais sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de la Bâthie pour le traitement des demandes. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux services administratifs pour mener à bien la procédure de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle. Conformément à la loi, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou supprimer.